

CAP NATIONALE CATÉGORIE A



MOUVEMENT DE MUTATION DES INSPECTEURS

LE GRAND CHAMBOULE TOUT

Le début d'année 2026 a été marqué, entre autres, par la mise en place du **nouvel outil de calcul des emplois**, le RÉFÉRENTIEL EMPLOIS. Pour rappel, les **effectifs** des directions sont **maintenant calculés en Équivalent Temps Plein (ETP)**, c'est-à-dire en fonction de la quotité de travail de l'agent. Les anciens critères d'atténuation ont été levés, et on assiste donc **pour un grand nombre de directions à un changement total de paysage !**

Sur **188 directions** (DRFiP, DDFiP, DNS, DIRCOFI, DISI...), **150 restent déficitaires**, voire très largement, après mouvement ! Soit près de 80 %. Le solde ETP général est de - 838,60 ! **Il manque donc 838,60 EPT dans la catégorie des inspecteurs ! Incompréhensible...**

Cette situation pourrait presque sembler ubuesque si les conséquences pour les agents n'étaient pas si dramatiques ! Comme l'a souligné **F.O.-DGFIP**, **certaines promotions risquent d'être sacrifiées**, si la direction n'est pas attentive à conserver un certain équilibre.

Rappelons-le : les affectations de **stagiaires viennent combler les emplois laissés vacants à l'issue du mouvement N-1**, mais de fait, **saturent les effectifs** des directions, et limitent donc fortement les affectations au mouvement général !

C'est la raison pour laquelle **F.O.-DGFIP revendique que les stagiaires soient intégrés dans le**

mouvement général de leur catégorie en fonction de leur ancienneté administrative pour les internes et, selon le rang de classement au concours, pour les externes.

De plus, alors même que la **Direction Générale affiche une volonté de prioriser la lutte contre la fraude fiscale**, elle est loin de s'en donner les moyens au vu du **cruel manque d'ETP dans ces directions spécialisées ! Entre la parole et les actes...**

Un **point positif** est cependant à souligner : le **nombre d'affectations prioritaires en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion est ENFIN en augmentation**, bien qu'il reste encore des **prioritaires en attente** sur ce département. Malheureusement, cette prise en compte **ne concerne pas tous les grades...**

RÉUNION POST MUTATION

Les CAP de mutation ont certes été supprimées. Mais une **réunion informelle** a été organisée le mardi **5 mai** afin que les organisations syndicales présentent les **dossiers sensibles** n'ayant pas obtenu satisfaction au mouvement publié sur Ulysse le jeudi 30 avril.

LE MOUVEMENT EN CHIFFRES

	2023	2024	2025	2026	Situation en 2026
Directions ouvertes	16	10	12	10	Ardennes (08), Eure (27), Gers (32), Haute Marne (52), Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas Rhin (67), Haute-Saône (70), Corse du Sud (2A) aucun agent en attente
Directions fermées	1	5	11	4	Cantal (15), Haute-Loire (43), Lozère (48), Nièvre (58) aucune affectation (hors priorité absolue ou garantie)
Directions avec agents prioritaires en attente	11	13	19	7	Indre (36), Loire (42), Orne(61), Puy de Dôme (63), Guadeloupe (971), Martinique (972), Réunion (974) => aucune affectation possible pour les inspecteurs stagiaires (IS) de la promotion 2026-2027
Départements d'Affectation d'office (AO)	11	6	3 5 collègues ont été affectés d'office	5 6 collègues ont été affectés d'office	Corse du sud (2A0), Eure (27), Gers (32), Bas Rhin (67), Saône-et-Loire (71)

Comme cela est retracé dans le tableau ci-dessus, on constate une **baisse sensible des directions fermées**. Mais le tableau paru sur Ulysse indique que **51 directions** sur 143 **ne reçoivent qu'un nombre d'inspecteurs inférieur ou égal à 2**, laissant **certaines « petites » directions en situation délicate**, alors même que **des demandes pour convenances personnelles restent en attente !** ([voir carte](#))

	Nombre de vœux déposés (plusieurs vœux par agents)	Affectations	Taux de satisfaction	Affectation sur l'un des 3 premiers vœux
2026	6 892	647	50 %	84 %
2025	8 534	648	54 %	85 %

F.O.-DGFIP ne peut que s'interroger sur la baisse de la volumétrie des demandes de mutations ! L'affectation au choix des inspecteurs au mouvement local provoquerait-elle des craintes ? Il est vrai que ce **mode opaque de recrutement** ne peut qu'engendrer de la prudence.

F.O.-DGFIP s'oppose aux affectations au choix et revendique que le mouvement de mutation des IFiP reste un mouvement GÉNÉRAL, avec des dates de publications claires (qui font défaut depuis 2 ans).

DEMANDES PRIORITAIRES

	Demandes	Affectations	Taux de satisfaction
2026	679	478	70 %
2025	748	447	60 %

Le taux d'agent ayant obtenu une demande prioritaire prend certes 10 points, mais le **nombre de demandes prioritaires accepté par la DG baisse** quant à lui **de plus de 9 %**, alors même que le nombre de critères complémentaires augmente.

F.O.-DGFIP ne peut que constater que les critères de prise en compte de priorités (légaux ou critères complémentaires) **se durcissent** au sein de la DGFIP et le **nombre de refus augmente**.

LES POSTES AU CHOIX

	Nombre d'agents ayant candidaté*	Affectations	Taux de satisfaction
2026	1 473	522	35 %
2025	1 905	747	39 %

* Un agent peut avoir déposé plusieurs candidatures

Là encore, si le **taux de satisfaction** reste **stable**, les **postes au choix** (services centraux, DNS, DIRCOFI, DISI, hors métropole, relocalisations, ENFiP...) semblent **moins attractifs**, le **nombre d'agents ayant candidaté** étant **en baisse**.

L'**opacité** du procédé et la **non prise en compte réelle des priorités** (qui ne sont hypothétiquement examinées qu'entre candidatures de niveau identique) pourraient expliquer cette baisse, dans un **contexte de fin de Com** et en attente de nouvelles potentielles réformes.

**Chaque année,
les mouvements de
mutation des agents
engendrent frustration
et incompréhension,
notamment quand les refus
impactent fortement votre
vie personnelle, familiale,
voire votre santé.**

**C'est la raison pour laquelle
les élus F.O.-DGFIP sont
présents à vos côtés afin
de vous aider et vous
accompagner, tout au long
de ce processus.**

POINT D'ATTENTION

N'oubliez pas que **vos CREP** sont **déterminants** lors des recrutements au choix, tant au plan national que local.

C'est donc **dès votre entretien professionnel** que **vous devez agir**.

Là encore, **F.O.-DGFIP** est toujours auprès de vous. Aussi, **n'hésitez pas à nous contacter!**



**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**



**MOUVEMENT DE MUTATION ET DE 1^{ERE} AFFECTATION
(LISTE D'APTITUDE ET EXAMEN PROFESSIONNEL)
DES INSPECTEURS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026
CARTE DES NIVEAUX D'ANCIENNETÉ ADMINISTRATIVE
PAR DIRECTION TERRITORIALE**

